



## **Résumé du document GEF/ME/C.40/01 : Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM**

### **Décision recommandée au Conseil**

Ayant examiné le document GEF/ME/C.40/01 intitulé *Programme de travail quadriennal et budget du Bureau de l'évaluation du FEM*, le Conseil approuve le budget du Bureau de l'évaluation pour l'exercice 12 qui s'établit à 2,74 millions de dollars.

Le budget pluriannuel du programme d'évaluation du Bureau de l'évaluation qui s'élève à 5,5 millions de dollars est approuvé. Ce montant constitue la première tranche à décaisser pour appliquer le programme de travail pendant FEM-5. À la fin de l'exercice 13, le Bureau demandera le décaissement d'une seconde tranche pour couvrir le reste de FEM-5 dans les limites du plafond total de 18,56 millions de dollars, à la fois pour le budget annuel et le budget pluriannuel des évaluations pour les exercices 12 à 15.

### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Au cours de ces dernières années, le Bureau de l'évaluation a regroupé ses travaux autour de quatre grands pôles d'évaluation : les portefeuilles-pays, les évaluations des impacts, les évaluations de la performance et les évaluations thématiques. Pour chacun de ces pôles, des rapports annuels seront produits pendant FEM-5. En outre, ils seront inclus dans le cinquième bilan global du FEM qui sera présenté lors de la préparation de la sixième reconstitution des ressources du FEM.

2. Le présent document expose le programme détaillé de toutes les évaluations proposées pendant FEM-5, dont le cinquième bilan global, et les évaluations indépendantes à mi-parcours du processus de réforme. Le Cinquième bilan a été rattaché au pôle des évaluations thématiques. Des propositions sont en outre faites dans le programme de travail pour intensifier les efforts visant à transformer les conclusions des évaluations en produits de promotion du savoir susceptibles d'être utilisés par les partenaires du FEM et pour accroître l'aide au renforcement des capacités d'évaluation des pays partenaires, en application des décisions prises lors de la réunion du Conseil de novembre 2010.

3. Le Conseil a demandé<sup>1</sup> au Bureau de l'évaluation de préparer un programme de travail et un budget en deux parties et de lui soumettre les documents suivants à sa première réunion de 2011 :

- a) un budget annuel pour l'exercice 12 couvrant les coûts fixes tels que salaires et coûts d'exploitation d'ordre général ; et
- b) un budget pluriannuel pour les évaluations.

4. Le budget annuel pour l'exercice 12 comprend les salaires et prestations, les coûts d'exploitation, les frais de voyage, les services-conseil et les publications. Pour l'exercice 11, le Conseil a approuvé un montant total de 2,74 millions de dollars pour l'ensemble de ces postes. Le Bureau de l'évaluation, dans le droit fil de l'initiative de la directrice générale qui a présenté un budget annuel à croissance zéro, propose au Conseil un budget annuel de 2,74 millions de dollars pour l'exercice 12.

5. Le budget pluriannuel consolidé des budgets détaillés de chaque pôle d'évaluation, des produits de promotion du savoir et du renforcement des capacités s'établit à 7,1 millions de dollars pour FEM-5, c'est-à-dire pour les exercices 12-15. Pour permettre l'application du programme de travail et tenir compte des périodes de faible et de fortes dépenses (pendant le cinquième bilan global), le Bureau de l'évaluation propose que le décaissement d'une première tranche de 5,5 millions de dollars soit approuvé lors de la présente réunion du Conseil. À la fin de l'exercice 13, le Bureau demandera l'approbation d'une deuxième tranche de 1,6 million de dollars. Le Bureau de l'évaluation s'entendra avec l'Administrateur sur une procédure de transfert de fonds permettant le placement des soldes de trésorerie.

6. Lors de sa réunion de juin 2010, le Conseil a également demandé au Bureau de l'évaluation de proposer un plafond global pour ses budgets pendant FEM-5<sup>2</sup>. En tenant compte d'une augmentation annuelle de 3 % due à l'inflation, le budget annuel total s'établit à 11,46 millions de dollars. En y ajoutant le budget pluriannuel, le Bureau de l'évaluation propose un plafond global de 18,56 millions de dollars pendant FEM-5.

7. Le plafond du Bureau de l'évaluation pour la période de FEM-4 était de 15,86 millions de dollars. Une augmentation annuelle de 3 % due à l'inflation porterait le plafond pour FEM-5 à 17,84 millions de dollars. Le programme de travail proposé au Conseil implique un plafond de 18,56 millions de dollars, soit une augmentation de 0,72 million de dollars correspondant à une majoration de 4 % en valeur réelle. Cette légère hausse reflète les gains d'efficacité enregistrés dans le fonctionnement du Bureau de l'évaluation au cours des dernières années. En effet, une augmentation du plafond du budget du Bureau de l'évaluation proportionnelle au relèvement global des financements du FEM et à la montée en puissance de son portefeuille se traduirait par une hausse plus forte.

8. Même si le plafond proposé indique une augmentation en valeur réelle, le budget du Bureau de l'évaluation pendant FEM-5 connaîtra une baisse en valeur relative. Le budget des Bureaux d'évaluation des organismes onusiens est généralement compris entre 0,8 % et 1 % du budget total de ces organismes. Les Bureaux de l'évaluation des institutions financières

---

<sup>1</sup> Compte rendu conjoint des Présidents, réunion du Conseil du FEM, 29 juin- 1<sup>er</sup> juillet 2010, décision sur le point 7 de l'ordre du jour, paragraphe 9

<sup>2</sup> Ibidem, paragraphe 10

internationales ont généralement un budget compris entre 0,1% et 0,2 % du budget total de ces institutions, ce qui correspond aux économies d'échelle qui peuvent être réalisées avec des budgets bien plus importants. Le budget du Bureau de l'évaluation du FEM pendant FEM-4 correspondait à 0,53 % du budget total du FEM. Le plafond proposé ramènerait ce pourcentage à 0,43 %.

9. Le budget des Bureaux de l'évaluation est à rapprocher du budget total de leurs organisations, qui donne une bonne indication de ce qui doit être évalué. Certains organismes de l'ONU (plus particulièrement la FAO) et la plupart des institutions financières internationales appliquent cette règle. Les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI ont sorti les budgets des Bureaux de l'évaluation de leurs budgets de fonctionnement pour des questions d'indépendance et par ce que cela ne reflète pas le rapport réel qui existe entre les budgets des Bureaux de l'évaluation et ce qui doit être évalué. Le Conseil souhaitera peut-être voir s'il convient de maintenir le budget du Bureau de l'évaluation dans le cadre de celui du FEM.